

Dossier




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE  
Direction des Routes, des Transports et des  
Constructions

Direction des Routes Départementales  
Division des Investissements Routiers – Secteur  
Est  
32 rue de Lunéville – BP 80429  
57404 SARREBOURG CEDEX

Affaire suivie par : Francis FISCHER   
Tél : 03 87 23 70 84  
Télécopie : 03 87 24 31 72  
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr  
Réf. : FF/MO/ASPE-L8

Objet : Dossier de déclaration  
Accord immédiat  
P. J. : 1 dossier  
Récépissé de déclaration

Metz, le 1er février 2013

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Reconstruction du mur de soutènement n° SB250 situé le long du Sanon au PR 0 + 300 sur la RD91 à Avricourt.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 22 janvier 2013
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2013-00012
- Dossier réalisé par : Conseil Général de la Moselle

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Avricourt où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LA CHARGÉE DE MISSION


  
CHANTAL BICHLER



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires**  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER   
Tél : 03 87 23 70 84  
Télécopie : 03 87 24 31 72  
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr  
Réf. : FF/MO/ASPE-L8

**Monsieur le Maire**  
**Mairie de Avricourt**  
Rue  
57810 AVRICOURT

**Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement**

Metz, le 1er février 2013

**PJ : Dossier de déclaration**  
**Récépissé de déclaration**  
**Courrier de notification**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**> Reconstruction du mur de soutènement n° SB250 situé le long du Sanon au PR 0 + 300 sur la RD91 à Avricourt.**

Ce dossier a été déposé par : Conseil Général de la Moselle

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2013-00012** en date du 01 février 2013, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA CHARGÉE DE MISSION

  
CHANTAL BICHLER